

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

### **PROCES-VERBAL**

L'an deux mille treize, le trente mai à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 mai 2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH Mme COULON Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Mme PENSIVY M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO M. RAYNAL M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Mme EL MASAUDI M. DEBUS.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. PASQUIER à M. HEDRICH Mme BERKANI à M. ALLAOUCHICHE M. MOREAU à Mme AUBIN Mme BAS à Mme VINAY Melle DOMONT à M. MONNIER Mme DOMERGUE à Mme DELAROUZÉE.

**ABSENTE** : Melle WOELFLÉ.

**SECRETAIRE** : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

-----

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 30 mai 2013 ouverte.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la délibération n° 10 intitulée « Demande de subvention au STIF pour la mise en place d'une navette expérimentale de desserte du centre ville avec une demande d'autorisation d'exploitation » et la délibération n° 11 intitulée « Demande de subvention au STIF pour l'extension d'une ligne régulière entre les hameaux de Béthemont, La Bidonnière et la gare de Poissy » sont retirées de l'ordre du jour. Il précise qu'elles doivent être retravaillées avec le STIF.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 19 avril 2013 au 22 mai 2013 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibération n° 10 du 27 septembre 2012 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

**Le Maire** donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS :**

Je souhaite attirer l'attention sur le nombre important de marchés à procédure adaptée qui ont été initiés au cours du mois. Même si ces procédures ont bien sûr un caractère légal, leur mise en œuvre sur des dossiers importants dont les travaux de restructuration de l'Espace Jeunesse et le marché de voirie portant sur les années 2013 à 2016 me paraissait de nature à justifier une implication plus importante des élus à travers notamment la Commission d'appel d'offres. En cette dernière année de mandature, une vigilance toute particulière devra être portée sur ce type de marchés. En effet, s'ils ont l'avantage d'être rapides, je pense qu'il est important que cette rapidité ne se fasse pas au détriment d'une étude approfondie des dossiers, et dans un souci d'information significative des élus. Merci.

**Le Maire :**

Vous avez la liste des décisions. Vous pouvez à tout moment aller à la Direction Générale et consulter les dossiers. Il n'y a rien de secret.

**Mme de VAUCOULEURS :**

Néanmoins, ...

**Le Maire :**

Néanmoins, quoi ? Si vous avez un doute ... Vous avez le droit. C'est tout à fait légitime.

**Mme de VAUCOULEURS :**

Si j'ai un doute important, j'irai. Oui.

**Le Maire :**

Voilà. Vous pouvez y aller. Il n'y a absolument aucun problème.

## **1°/ BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS EFFECTUEES PAR LA VILLE DE POISSY POUR L'ANNEE 2012**

### **Le Maire :**

La Ville de Poissy, en 2012, n'a fait aucune acquisition.

Des cessions ont été effectuées. Elles sont de natures diverses.

La première avait pour objectif de permettre à des propriétaires d'agrandir leur terrain en faisant l'acquisition d'une portion d'une petite sente déclassée du domaine public communal depuis de nombreuses années.

La seconde vise à se séparer d'un bien dégradé dont la ville n'a plus l'utilité.

La troisième était nécessaire à la réalisation d'un programme de logements sociaux.

Les acquisitions ont été surtout réalisées par l'Etablissement Public Foncier des Yvelines pour le compte de la commune : un appartement de type F5, sis 9, rue des Prés, un appartement de type F3, également sis 9, rue des Prés, et une parcelle bâtie, sise 13, rue des Prés. Ces propriétés se trouvent bien sûr dans le périmètre de l'éco-quartier. Il a été procédé à l'acquisition de ces propriétés en 2012.

**Il est pris acte du bilan des cessions et acquisitions effectuées par la Ville de Poissy pour l'année 2012.**

## **2°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR LA NUMERISATION D'ARCHIVES**

### **Le Maire :**

Les archives de la commune constituent une référence administrative précieuse (on peut aller les consulter) et un patrimoine essentiel pour l'histoire locale. On vous propose donc, dans le cadre de cette opération, de numériser une table décennale (1903 - 1912), des registres de naissances (1900 - 1912), des registres de délibérations du Conseil municipal (an II - 1867, 1903 - 1912) et des photographies de grand format (XX<sup>ème</sup> siècle).

Le montant de l'opération s'élève à 3.730,90 euros hors taxes.

Cette opération pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Général de 1.865,45 euros correspondant à un taux de 50 % du montant hors taxes et plafonné à 2.500 euros.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **3°/ ADHESION AU RESEAU NATIONAL « CENTRE VILLE EN MOUVEMENT »**

**Le Maire** donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis plus de 10 ans, des expériences novatrices ont vu le jour, d'une part pour maintenir un commerce de proximité souvent menacé et, d'autre part, pour renforcer l'attractivité des cœurs de ville en terme d'accès, de déplacements, d'urbanisme, d'offre culturelle et touristique.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la Ville au réseau national « Centre Ville en Mouvement », de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour verser la cotisation de 1.000 euros au titre de l'adhésion et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Sur cette adhésion, je me pose la question de l'utilité réelle et de l'utilisation concrète qu'en fera le Service Commerce. Et comment la transcrire également tout aussi concrètement sur le terrain ? C'est très bien. Cela ne coûte pas cher. Enfin ... Pas cher ... 1.000 euros. On va dire que c'est toujours trop cher si c'est pour rien. Donc, j'aimerais savoir quelles seront les actions menées.

**Le Maire** donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Merci, Monsieur le Maire.

En fait, pour pouvoir se prononcer positivement sur cette délibération, j'aurais besoin d'avoir la certitude de l'apport effectif de cette adhésion sur le développement de notre centre ville. En effet, nous avons sur la commune de Poissy un centre de ressources qui est déjà assez performant, avec notamment des possibilités de veille sur les différents sujets qui concernent les délégations des élus. Donc, je souhaiterais savoir si les services, et notamment le centre de ressources, avaient été consultés sur le besoin de recourir à cette source d'informations supplémentaire. C'est le sens de mon intervention.

**M. ALLAOUCHICHE** :

Je pense que la délibération est suffisamment explicite. Il y a le sujet relatif à la piétonnisation. Nous avons échangé sur différentes expériences avec les Villes de Chambéry, Annecy, etc ..., sur les problèmes de préemption. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons délibéré il y a fort peu de temps sur une préemption. Les préemptions ne sont pas toujours faciles à mener. Donc, nous avons aussi besoin de conseils et de certaines expériences, notamment de villes comme Chambéry qui travaillent sur ce sujet. Il y a aussi le portage à domicile. L'U.C.A.P. nous accompagne aussi régulièrement lors de ces rencontres.

**Mme de VAUCOULEURS** :

Qu'en est-il de la consultation du centre de ressources, des informations dont on dispose déjà sur ces sujets ? Y a-t-il une réelle demande des services pour avoir accès à cette nouvelle source d'informations ?

**M. ALLAOUCHICHE :**

Oui. Bien sûr. Nous les consultons. Et nous organisons régulièrement des tables rondes. Bien sûr. Si ce « Centre Ville en Mouvement » était vraiment la cour des miracles, cela se saurait. Ce « Centre Ville en Mouvement » à un intérêt. C'est l'échange pour savoir ce qui se passe dans d'autres villes.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS :**

Il faut quand même aussi savoir ce que sont devenues les 2 études qui ont été lancées a priori (l'une à 30.000 euros et l'autre à 100.000 euros). Quels en sont les résultats ? Elles doivent aussi être une source d'informations et de prospectives qui aurait dû être effectivement intégrée dans la réflexion et le développement de la ville et du centre ville en particulier.

**M. ALLAOUCHICHE :**

La première étude a été financée (si je me souviens bien) par le FISAC. Elle est la bible à la fois de l'Union du Commerce et de la Direction du Développement Economique et du Commerce. On s'y réfère pour voir quelles sont les différentes zones de chalandise, les différentes activités commerciales que l'on peut amener, et les attentes des Pisciacaises et Pisciacais. C'est une première chose.

L'étude qui avait été faite il y a 2 ans ... C'est cela ?

**M. DEBUS :**

L'an dernier.

**M. ALLAOUCHICHE :**

L'an dernier ? Non. Absolument pas. Je regrette infiniment. Il n'y en a pas eu. Une délibération, Monsieur, a été passée et l'étude n'a pas encore été lancée.

**Le Maire :**

Il y a un intérêt à adhérer à « Centre Ville en Mouvement », celui de faire partie d'un réseau qui réfléchit, qui s'interroge, qui échange des connaissances, des savoir-faire et des pratiques. Cela ne veut pas dire que c'est forcément modalisable pour Poissy. Il y a surtout l'intérêt de pouvoir échanger. Je pense que tout le monde, ici, autour de la table, est sensible et porte un intérêt au développement du commerce pisciacais, qu'il soit bien sûr dans le centre ville mais aussi dans les quartiers périphériques car il y en a aussi. Je vous rappelle que l'on a un certain nombre de projets, que ce soit dans le quartier Eoles, celui de Poncy, celui de la Coudraie, où l'on a aussi une réflexion à avoir puisqu'il y aura des commerces de bouche (boulangeries ...). Il y a une réflexion commune. Il est toujours intéressant de se servir de la richesse des autres.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 12 abstentions : M. BERTRAND M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS, et 2 voix contre : Mme de VAUCOULEURS M. MARIETTE.**

#### **4°/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ECO CRECHE « TRIBUverte » POUR L'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS AGES DE 2 MOIS ET DEMI A 3 ANS REVOLUS**

**Le Maire** donne la parole à **Mme AUBIN** :

Les communes sont en première ligne lorsqu'il s'agit d'apporter une réponse concrète aux attentes des parents et aux difficultés qu'ils rencontrent dès que se pose à eux le problème de la garde de leurs enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarisation. Il y a là une mission d'intérêt général pour la collectivité et une question essentielle à plus d'un titre puisque de la qualité de la réponse apportée à ce besoin dépend aussi le facto, la garantie effective de l'émancipation des femmes.

Consciente de ses responsabilités en la matière, l'équipe municipale a constamment placé au cœur de ses préoccupations, tout au long de cette mandature, la nécessité d'augmenter les capacités d'accueil. La municipalité considère qu'il est de son devoir d'œuvrer à ce que chaque citoyen puisse trouver la solution de garde qui lui convient, c'est-à-dire qui soit adaptée qualitativement et financièrement. Dans le respect de cet engagement, la Ville continue à développer ses capacités d'accueil afin d'améliorer son taux de réponse.

La structure « TRIBUverte » souhaite créer une crèche d'une capacité de 60 berceaux au 50, rue de Pontoise, à la limite du Technoparc. Cette implantation géographique à proximité immédiate de plusieurs sites de production et notamment de celui de PSA est intrinsèquement très intéressant. Elle nous permet en outre de répondre à la demande d'une population jeune des quartiers Saint-Sébastien et Saint-Exupéry.

La convention dont il vous est proposé d'approuver la signature serait conclue pour une durée de 3 ans et permettrait à la Ville d'être réservataire de 15 places pour un coût annuel particulièrement avantageux puisqu'il est de 7.250 euros par an et par enfant. A titre de comparaison, le coût annuel par enfant est de 10.649 euros au CHI, de 11.344 euros à Evancia Babilou (« Les Alizés ») ou encore de 8.000 euros au multi accueil associatif. La participation des usagers serait, quant à elle, variable en fonction des ressources et de la composition des familles, conformément au barème transmis par la CAF et dans les limites déterminées par celle-ci et le gestionnaire.

Notons également que l'ouverture de cette crèche est prévue en septembre 2014 et s'intègre de ce fait idéalement dans le calendrier de la négociation de notre prochain contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, ce qui devrait nous permettre de capter des financements supplémentaires.

Enfin, il est important de préciser que la signature de cette convention avec TRIBUverte est cohérente avec les engagements pris par la commune dans le cadre de l'Agenda 21 puisque ce projet s'inscrit dans la démarche de labellisation écolo crèche répondant à de nombreux critères environnementaux (l'entretien des locaux, l'alimentation, les activités des enfants, le rapport habitat énergie, la gestion des déchets).

Pour toutes ces raisons, il est proposé au Conseil de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention. Merci.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **5°/ GARANTIE D'EMPRUNT EFIDIS (COMPACTAGE DE PRETS)**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 1994, la commune garantit 2 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ces prêts étant associés à la construction (à cette époque, bien sûr) de 99 logements collectifs, avenue de Pontoise et rue Jean Bouin.

La société H.L.M. EFIDIS souhaite aujourd'hui regrouper ces 2 contrats de prêts. Elle demande à la Ville d'accepter la garantie du contrat de prêt contracté qui en résulte.

Le droit de réservation de 20 logements dont dispose la commune est prolongé jusqu'à l'extinction de la garantie.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **6°/ SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE 40.000 € A L'ASSOCIATION LE CLOS D'ARCY**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

L'association du Clos d'Arcy développe actuellement de nombreux nouveaux projets visant à enrichir les activités existantes. Le rapport joint à la délibération précise les objectifs poursuivis, notamment en direction des jeunes. De façon à ce que l'association puisse faire face aux frais supplémentaires engendrés, la municipalité propose de lui accorder une subvention exceptionnelle de 40.000 euros.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 abstentions :**  
**M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH**  
**Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER**  
**Melle EL MASAOUDI.**

## **7°/ EXONERATION 2014 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - HOTEL COMFORT INN**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **8°/ EXERCICE 2013 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A POISSY BASKET ASSOCIATION**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

L'association Poissy Basket connaît une forte augmentation du nombre de licenciés, notamment chez les jeunes, à la suite d'actions menées en vue de promouvoir l'initiation à ce sport. De façon à encourager cette dynamique, il est proposé au Conseil municipal d'accorder à l'association Poissy Basket une subvention exceptionnelle de 10.000 euros.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**9°/ CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE AVEC RESTAURATION ET CENTRE DE LOISIRS MATERNEL SANS HEBERGEMENT - APPROBATION DU CHOIX DE MAITRE D'ŒUVRE ET AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LE MARCHÉ**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Le projet de construction d'une école élémentaire dans le quartier Saint-Exupéry entre dans une phase décisive.

Le jury de concours s'est réuni le 25 mars puis le 14 mai 2013, ce qui l'a conduit à retenir comme meilleur projet celui présenté par l'équipe composée de la société A5A ARCHITECTES et du bureau d'études INCET.

A la suite de cette proposition, le pouvoir adjudicateur (donc Monsieur le Maire) a désigné cette équipe comme lauréat du concours et maître d'œuvre de ce futur équipement. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce choix et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec ce groupement.

**Le Maire** donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

Tout simplement, je m'abstiendrai, conformément au Conseil municipal du 27 mars.

**Le Maire** donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci, Monsieur le Maire.

Je prends la parole ce soir au nom des élus de Vivre sa Ville pour dire que cette école est un très beau projet. Nous sommes fiers d'appartenir à une équipe municipale qui est à l'initiative de la construction d'une nouvelle école à Poissy, en particulier sur ce secteur. Ce projet est attendu et indispensable. L'ouverture de l'école évitera à plus de 250 enfants de se retrouver, matin, midi et soir, dans le bus de ramassage scolaire, avec ce que cela entraîne comme complications pour les familles et énervement pour les enfants.

L'ancienne majorité a raté 2 fois l'opportunité de doter ce secteur de la ville d'une école élémentaire. D'abord en 1983. Le foncier était réservé. Les plans étaient faits mais, pour d'obscures raisons, le projet n'a pas vu le jour. La seconde occasion manquée se situe à l'époque de la construction de plus de 1.000 logements sur les secteurs de la Z.A.C. Foch et de la Z.A.C. Perret.

L'intention est donc belle mais la programmation de cette école et sa situation nous pose question, et ceci pour plusieurs raisons.

D'abord parce que le projet, tel qu'il nous est présenté, est un gaspillage d'espace. Le foncier de la ville est un bien commun très précieux. Si nous avons dû acheter les terrains, l'école aurait sûrement été plus compacte. Comment expliquer qu'une école de 12 classes avec un centre de loisirs puisse s'étaler sur 1,3 hectare et occuper 3 terrains de football ? Cela va nécessiter la création de nouveaux équipements pour l'entraînement du club de Poissy sur le site du stade de la Maladrerie. Nous sommes sûrs qu'en optimisant l'utilisation de l'espace, il aurait été possible de sauver au moins un terrain de football.

Les performances énergétiques de la future école ne sont pas au niveau des engagements de la Ville, inscrits dans le plan d'action d'énergie durable, adopté ici même il y a un peu plus d'un an. La construction prévue ne respectera que la réglementation en vigueur, alors qu'en avril dernier, nous avons voté l'inscription du projet au fond de financement européen FEDER pour une construction BPOS, c'est-à-dire bâtiment à énergie positive, qui sera la norme en 2020. Cette norme n'a hélas pas été intégrée au cahier des charges, pas même sous forme d'option. Je rappelle que la collectivité va devoir faire face à une augmentation conséquente du prix de l'énergie et que de construire avec des normes ambitieuses aujourd'hui permettra de faire des économies de frais de fonctionnement demain.

L'emplacement de l'école au cœur du quartier Saint-Exupéry ne nous paraît pas avoir été bien choisi. A notre sens, cette école devrait être tournée vers l'extérieur et partagée avec les différents quartiers (neufs ou anciens) du secteur, en participant ainsi au désenclavement du quartier Saint-Exupéry. Il faut éviter à tout prix que s'installe un sentiment d'enfermement et de mise à distance. Cette situation entraîne également des difficultés d'accès qui vont nous obliger à créer une nouvelle voirie dont l'impact budgétaire n'est pas négligeable.

Ce projet aurait dû faire également l'objet d'une réflexion sur la mutualisation des locaux. Au moment où s'amorcent de profonds changements dans les rythmes scolaires, il nous faut imaginer de nouveaux usages des infrastructures qui sont sous-utilisées à certains moments de la journée et de la semaine.

Enfin, et surtout, il est très regrettable que nous n'ayons pas pu en débattre en interne, malgré de vaines tentatives de ma part, et que la concertation avec les habitants annoncée dans certaines publications de la Ville n'ait pas pu être mise en place. Nous sommes persuadés que le cahier des charges en aurait été changé.

Je le répète. Cette école est un beau projet et la proposition retenue du cabinet d'architecture A5A nous paraît tout à fait intéressante compte tenu du cahier des charges qui lui a été remis. En fait, c'est ce cahier des charges qui est en cause ainsi que l'étude de programmation fonctionnelle réalisée en amont. Ces documents n'ont pas été à la hauteur des enjeux.

Donc, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, nous nous abstiendrons lors du vote de cette délibération.

Je vous remercie.

**Le Maire** donne la parole à **M. MARIETTE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, vous n'êtes pas sans savoir que je veux cette école, forcément, pour notre quartier de Saint-Exupéry.

J'ai surtout des interrogations par rapport au calendrier. Quand je vois qu'elle est censée être livrée pour la rentrée 2014, j'ai des inquiétudes face à sa construction. Je ne suis pas aussi pointu que Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme sur les aspects de construction. Mais je suis tenté de me dire qu'une construction à la va-vite fera des frais de fonctionnement supplémentaire d'entretien et de maintenance les années suivantes. J'ai de grosses inquiétudes par rapport à cela.

Ensuite, j'ai une petite question par rapport à l'accueil de loisirs maternel qui y sera intégré. Ma question est toute simple. A-t-on déjà une idée de ce que l'on va faire des locaux qui seront libérés, en l'occurrence de l'appartement situé au-dessus de l'école maternelle ? Va-t-il redevenir un appartement ?

J'ai envie de terminer en disant que la délibération concerne le choix du cabinet. A ce titre, je suis totalement pour.

**Le Maire** donne la parole à **Mme METZGER** :

En ce qui concerne le centre de loisirs, l'appartement qui appartient à la ville redeviendra un appartement. Les deux appartements que l'on loue au bailleur redeviendront des appartements. Je crois que c'est quand même un confort de vie pour les enfants qui n'est pas négligeable et sans doute pour les parents qui parfois se déployaient en 3 endroits pour aller chercher 3 enfants d'âge différent.

En ce qui concerne la construction, je suis aussi beaucoup moins pointue que mon collègue.

Je voudrais quand même dire que, sur les 11 membres du jury, 9 ont voté le projet. Parmi ces membres du jury, il y avait l'Education Nationale avec laquelle les services ont beaucoup travaillé en amont et il y avait aussi un représentant de parents qui est actuellement (si j'ai bien compris) à l'école maternelle Saint-Exupéry.

Sur la rapidité de la construction, je n'ose pas me prononcer. Je vais laisser répondre des spécialistes sur cette affaire. Mais je ne peux pas imaginer une seconde que les gens qui prennent en compte un travail aussi important puissent à aucun moment risquer de mettre en péril la sécurité de nos enfants. Et il y a quand même des commissions de sécurité habilitées après à vérifier ce travail.

Je peux quand même dire (je crois qu'il n'y a plus besoin de le cacher) que le cabinet d'architectes qui va travailler a fait une très belle école à Orgeval. On espère en avoir une aussi belle.

Après, les délais ... On les espère.

**Le Maire** donne la parole à **M. MONNIER** :

Lors de l'examen du projet, des questions ont été posées. Aura-t-on les réponses ?

**Le Maire** :

Elles ont été posées. On attend les réponses par écrit. Je vous les ferai parvenir quand on les aura.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 16 abstentions :**  
**M. HEDRICH M. BOUZNADA M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC**  
**M. PASQUIER M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE**  
**M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER**  
**Melle EL MASAUDI M. DEBUS.**

**10°/ DEMANDE DE SUBVENTION AU STIF POUR LA MISE EN PLACE D'UNE NAVETTE EXPERIMENTALE DE DESSERTE DU CENTRE VILLE AVEC UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION**

**Délibération retirée de l'ordre du jour.**

**11°/ DEMANDE DE SUBVENTION AU STIF POUR L'EXTENSION D'UNE LIGNE REGULIERE ENTRE LES HAMEAUX DE BETHEMONT, LA BIDONNIERE ET LA GARE DE POISSY**

**Délibération retirée de l'ordre du jour.**

**12°/ DEMANDE D'ADHESION DES COMMUNES DE CONDE-SUR-VESGRE ET DE GRANDCHAMP AU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES**

**Le Maire** donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de donner notre avis sur l'adhésion de 2 communes du département (Condé-sur-Vesgre et Grandchamp) au Syndicat d'Energie des Yvelines. Je vous rappelle que ce syndicat réunit plus de 200 communes des Yvelines. Il est en charge de l'organisation, de la distribution de l'énergie électrique.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**Le Maire** :

Mes chers collègues, bonne soirée.